

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL 2021-2022

Extrait du procès-verbal de la réunion virtuelle du Comité de Parents
du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys
tenue le 31 mars 2022, à 19 heures 15

6. CONSULTATIONS

6.10. PLAN TRIENNAL DE REPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES (PTRDI) 2023-2026 ET LISTE DES ECOLES ET DE CENTRES (retour : 8 avril 2022)

6.10.1 Résolution

(CP/22-03/06)

ATTENDU QUE par la résolution #CA21/22-01-068 adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du CSSMB du 25 janvier 2022, il a été adopté à l'unanimité de procéder par consultation auprès du Comité de parents, du Comité consultatif de gestion, des villes concernées et de la communauté métropolitaine de Montréal ;

ATTENDU QUE l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* prescrit que le Centre de services scolaire doit adopter, chaque année, le plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) et la liste des écoles et des centres, après consultation auprès du Comité de parents, du Comité consultatif de gestion, des villes concernées et de la communauté métropolitaine de Montréal ;

ATTENDU QUE l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique prescrit que le Comité de parents doit être consulté sur le PTRDI et la liste des écoles et des centres ;

ATTENDU la recommandation de la Direction du Service de l'organisation scolaire et de la Direction générale ;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification ;

ATTENDU QUE la période de consultation est fixée du 26 janvier 2022 au 8 avril 2022 ;

ATTENDU QUE le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation ;

IL EST PROPOSÉ par madame Anne-Marie Robitaille et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'adopter le projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2026 et la liste des écoles et des centres du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys

soumis par le Service de l'organisation scolaire, avec les recommandations suivantes :

- **QU'**il soit noté que le Comité de parents est inquieté par la surpopulation actuelle et projetée dans les écoles. Les parents notent aussi l'absence de plans de contingence pour certaines de ces écoles. Les parents demandent au CSSMB d'indiquer, dans le PTRDI, sous chacune des écoles surpeuplées (ou à la veille de l'être), quel est le plan de remédiation à la situation.
- **QUE** les résolutions des CÉ des écoles soient prises en compte (voir pages annexées).

(Proposé par madame Anne-Marie Robitaille - Proposition adoptée à l'unanimité)